



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des Examens et Concours
Service des concours nationaux,
déconcentrés et des certifications**

**Arrêté portant ouverture du registre d'inscription à l'examen pour l'obtention du certificat
d'aptitude aux fonctions de formateur académique
CAFFA - Session 2027**

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION**

Vu le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu la circulaire ministérielle n°2015-110 du 21 juillet 2015 ;

Arrête :

Article 1er : Le registre d'inscription à l'examen en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique pour la **session 2027** est ouvert **du lundi 28 septembre 2026 à 12H00 (heure locale) au jeudi 22 octobre 2026 à 12H00 (heure locale), délai de rigueur.**

Aucune dérogation ne sera accordée.

Les candidats s'inscrivent sur le site de l'académie de La Réunion :

<https://www.ac-reunion.fr/certificat-d-aptitude-aux-fonctions-de-formateur-academique-caffa-122189>

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats peuvent obtenir un dossier imprimé d'inscription. La demande est à adresser, obligatoirement par voie postale et en recommandé simple, au service de la DEC4-B2 du Rectorat au 24 avenue Georges Brassens CS71003 97743 SAINT-DENIS CEDEX, accompagnée d'une enveloppe au format 22,9 x 32,4 cm, affranchie au tarif en vigueur correspondant à un poids jusqu'à 100 g et libellée au nom prénom et à l'adresse du candidat.

Le dossier d'inscription dûment renseigné est à adresser dans les mêmes délais (cachet de la poste faisant foi).

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 28 septembre 2026

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation,
La Cheffe de la Division des Examens et Concours

SIGNÉ

Lucie ANNETTE-NATIVEL